



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9872^e

séance

Lundi 3 mars 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Lassen (Danemark)

Membres :

Algérie.....	M. Yahiaoui
Chine.....	M. Chen Yongchao
États-Unis d'Amérique.....	M. Kelley
Fédération de Russie.....	M ^{me} Evstigneeva
France.....	M. Dharmadhikari
Grèce.....	M. Sekeris
Guyana.....	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Pakistan.....	M. Jadoon
Panama.....	M. Moscoso
République de Corée.....	M. Cho
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord..	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone.....	M ^{me} Karim
Slovénie.....	M ^{me} Blokar Drobič
Somalie.....	M. Mohamed

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Fu Cong, Représentant permanent de la Chine, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de février. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Fu Cong et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/131, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Danemark, France, Grèce, Guyana, Pakistan, Panama, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2776 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue, Madame la Présidente, à la présidence du Conseil.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 2776 (2025) aujourd'hui envoie un message clair, à savoir que le Conseil est uni dans sa détermination à soutenir les efforts de la Somalie dans sa lutte contre les Chabab. Cette résolution conserve un ensemble fort de sanctions destiné à affaiblir plus encore les Chabab, à désorganiser leur financement, à renforcer la collaboration internationale et à aider la Somalie à étoffer ses propres capacités. Cela démontre aussi une fois de plus la volonté du Conseil de continuer à travailler avec la Somalie pour s'assurer que ces mesures sont ajustées progressivement et de manière appropriée en réponse à l'évolution du contexte sécuritaire.

Il s'agissait également de la première résolution du Conseil sur ce régime que nous avons négociée avec la Somalie en tant que membre du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de l'approche constructive adoptée par tous les membres du Conseil tout au long des négociations, qui nous a permis de parvenir à ce résultat consensuel. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre étroite collaboration avec la Somalie, avec les membres du Conseil et avec la région dans le cadre des nombreuses décisions vitales que le Conseil doit prendre cette année à propos de ce pays.

Enfin, la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui reconnaît également le problème particulier posé par les flux d'armes depuis le Yémen vers la Somalie. Les liens entre les Chabab et les houthistes s'inscrivent dans un schéma plus large d'activités de déstabilisation menées par les houthistes au-delà des frontières du Yémen. Les comités des sanctions créés par les résolutions 2713 (2023) et 2140 (2014) doivent se coordonner étroitement pour surveiller et contrer cette tendance. Nous appelons tous les membres du Conseil à œuvrer de concert pour s'attaquer à ces liens, qui représentent un risque important pour la stabilité de la Somalie et de la région.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et la Somalie, et de mon pays, le Guyana.

Tout d'abord, nous adressons nos félicitations au Danemark pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Votre délégation peut compter sur notre plein soutien, Madame la Présidente, dans l'exécution de cette fonction importante.

Je tiens également à exprimer notre appréciation à la délégation britannique pour la compétence avec laquelle elle a facilité la négociation de la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2776 (2025)). Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana remercient toutes les délégations de leurs contributions constructives et précieuses tout au long du processus. Alors que le Gouvernement fédéral somalien poursuit ses efforts pour réduire la menace que les Chabab font peser sur la Somalie et la région, l'appui de la communauté internationale reste essentiel. Nous nous félicitons donc du soutien unanime apporté à la résolution 2776 (2025).

Nous avons appuyé la résolution 2776 (2025), qui renouvelle le régime de sanctions contre les Chabab et proroge le mandat du Groupe d'experts, car nous continuons à accorder de l'importance à ces éléments dans la lutte contre les Chabab. Néanmoins, notre position est que le régime de sanctions contre les Chabab doit faire l'objet d'une évaluation complète afin de déterminer s'il est apte à soutenir les efforts du Gouvernement fédéral somalien dans sa lutte contre la menace représentée par ce groupe, étant donné que la situation en matière de sécurité en Somalie ne cesse d'évoluer.

Bien que nous regrettions que notre proposition en ce sens n'ait pas été pleinement prise en compte, nous avons travaillé de manière constructive sur le texte. À cet égard, nous saluons le mandat donné au Secrétaire général de procéder à une évaluation technique de l'embargo sur les armes visant les Chabab et de faire rapport au Conseil sur cette question d'ici au 1^{er} novembre. Nous nous félicitons également de l'intention du Conseil de réexaminer l'opportunité des mesures prévues dans le régime de sanctions afin de prendre, le cas échéant, les mesures appropriées, une fois reçu le rapport du Secrétaire général. Nous demandons instamment au Conseil de continuer de soutenir les priorités définies par le Gouvernement fédéral somalien dans le cadre de cet examen et d'y prêter attention.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana insistent sur l'importance de mettre en œuvre des mesures visant à réduire la menace posée par les Chabab. Le Gouvernement fédéral somalien continue de démontrer son engagement à cet égard et nous reconnaissons en particulier le rôle important joué par le Département central de surveillance de la Somalie dans la gestion des armes et des munitions. Dans ce contexte, nous exhortons les États Membres à respecter plus strictement les mesures de sanction existantes et à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien pour endiguer le flux illicite d'armes à destination des Chabab.

Nous sommes conscients du fait qu'une approche multidimensionnelle sera nécessaire pour réduire la menace représentée par ce groupe. Il s'agit notamment de désorganiser son financement et d'atténuer les risques posés par les engins explosifs improvisés. Nous saluons les progrès réalisés par le Gouvernement fédéral somalien à cet égard et appelons la communauté internationale à poursuivre sa collaboration et son soutien afin de consolider ces progrès.

Je voudrais conclure en soulignant notre engagement à travailler avec tous les membres du Conseil dans les mois à venir pour examiner le régime de sanctions contre les Chabab afin de garantir qu'il appuie efficacement les efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien pour lutter contre la menace représentée par les Chabab.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de leur coopération sur la résolution 2776 (2025), ainsi que le Royaume-Uni de ses efforts assidus en tant que rédacteur.

Les États-Unis se félicitent de la prorogation du mandat du Groupe d'experts et du renouvellement de certaines mesures concernant l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. Le renouvellement du mandat du Groupe d'experts lui permettra d'assurer une surveillance essentielle et de présenter les rapports nécessaires pour informer le Comité des sanctions concernant les Chabab et le Conseil. Nous espérons que les experts seront rapidement nommés afin qu'ils puissent commencer leur important travail.

Les itinéraires de contrebande en mer Rouge reliant les groupes terroristes basés en Somalie à ceux du Yémen soulignent l'importance d'une coopération internationale. Nous sommes préoccupés par les liens croissants entre les Chabab et les houthistes en particulier. Nous encourageons le dialogue entre les groupes d'experts des comités de sanctions concernant le Yémen et les Chabab, d'une part, et les pays de la Corne de l'Afrique et de la péninsule arabique, d'autre part, afin de faire la lumière sur les liens entre les houthistes et les Chabab et, au bout du compte, de les rompre. Un dialogue régional s'impose également pour lutter contre la piraterie, le trafic d'armes et les activités illicites qui alimentent le terrorisme.

Si elles sont pleinement mises en œuvre par les États Membres, les mesures prévues dans la présente résolution permettront de réduire l'accès des Chabab et d'autres acteurs non étatiques aux fonds et aux armes dont ils ont besoin pour mener des attaques, et de traiter les moteurs du conflit en Somalie. Elles garantiront également que les institutions de sécurité et de police de la Somalie peuvent recevoir les ressources nécessaires pour lutter contre le terrorisme et assurer la sécurité de la population somalienne.

Nous invitons nos collègues du Conseil à appuyer d'autres inscriptions, notamment celles des agents des Chabab, sur la liste de sanctions. Outre leur importance opérationnelle, ces inscriptions montrent que la communauté internationale est prête à prendre les mesures nécessaires pour faire répondre de leurs actes les personnes qui compromettent la paix et la sécurité de la Somalie et de la région et mettre fin à leur impunité. Les États-Unis lutteront contre la menace posée par les Chabab et d'autres groupes terroristes et continueront de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement somalien, les autres membres du Conseil et toutes les parties prenantes afin de protéger nos intérêts communs.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais commencer par exprimer notre gratitude à la délégation chinoise pour sa présidence avisée du Conseil de sécurité au cours du mois très tendu de février, et souhaiter à la délégation danoise beaucoup de succès pour le mois de mars. La Fédération de Russie a appuyé la résolution sur les sanctions visant le groupe terroriste des Chabab préparée par le Royaume-Uni (résolution 2776 (2025)). Nous pensons qu'il est justifié d'inclure dans le texte de la résolution des dispositions visant à renforcer les contrôles financiers en Somalie. De telles mesures sont nécessaires pour limiter les ressources dont disposent les Chabab et leur capacité à mener des activités économiques illégales.

Nous nous félicitons que la résolution comprenne des éléments qui répondent aux aspirations de la partie somalienne en ce qui concerne l'examen prochain du régime de sanctions en vigueur depuis janvier 1992, dont il est question aujourd'hui. Nous sommes convaincus qu'une telle mesure aurait dû être prise depuis longtemps.

À cet égard, nous avons toujours soutenu la politique de la troïka africaine visant à réduire la période de prorogation du régime d'inspection et du mandat du Groupe d'experts concerné afin de pouvoir discuter d'une éventuelle révision de l'embargo sur les armes et d'autres paramètres dès cette année. Nous souhaitons assurer nos amis somaliens qu'ils pourront compter sur notre soutien lorsque ces questions seront abordées en décembre.

Nous nous félicitons de la restriction de l'accès aux armes par les acteurs non étatiques, qui est inscrit dans la résolution grâce aux efforts de la troïka africaine. En décembre 2023, nous avons déjà noté la formulation défectueuse de la résolution 2713 (2023) sur une exemption automatique du régime de sanctions pour la fourniture d'armes à des sociétés de sécurité privées, dont nous ne connaissons toujours pas les noms.

Nous voudrions appeler particulièrement l'attention sur le fait que notre proposition de centrer les paramètres du régime exclusivement sur la lutte contre les Chabab, sans y introduire d'éléments étrangers, n'a pas été prise en compte dans la préparation du document. Nous sommes convaincus que la question yéménite doit être examinée séparément. Toutes les possibilités de le faire sont disponibles dans le cadre du régime établi en application de la résolution 2140 (2014).

Nous ne voyons pas, dans les documents présentés par le Groupe d'experts concerné, de preuves convaincantes de l'hypothèse selon laquelle il y aurait un flux systématique d'armes entre le Yémen et la Somalie. D'autres délégations partagent ces préoccupations. Cela suggère fortement que l'apparition de ce paragraphe n'a rien à voir avec l'aide à la Somalie. Au contraire, il s'agit du désir d'un certain membre du Conseil de sécurité de politiser cette question pour de nombreuses années à venir, poursuivant ses intérêts dans une région adjacente par le biais d'une résolution visant à lutter contre les Chabab, avec l'aide de ceux qui sont chargés officieusement de ce dossier. Une telle attitude à l'égard de la Somalie est tout simplement irresponsable.

Nous tenons également à souligner la contribution importante des délégations africaines et du Guyana à la rédaction du document. Nous sommes convaincus que le Conseil devrait écouter plus attentivement la position des États africains, en particulier lorsqu'il s'agit de définir les paramètres des régimes de sanctions appliqués aux terroristes opérant sur leur territoire.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre présidence du mois de mars et remercier le Royaume-Uni pour son travail ayant permis d'obtenir le renouvellement à l'unanimité des membres du Conseil du régime de sanctions visant les Chabab.

L'adoption de la résolution 2776 (2025) témoigne d'un soutien aux efforts du Gouvernement somalien et de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux dans la lutte contre les Chabab. Ce groupe constitue une menace pour la paix et la sécurité non seulement de la Somalie, mais aussi de l'ensemble de la région, déjà fragilisée par différentes crises et conflits.

La France se félicite du renouvellement du régime de sanctions pour un an par rapport à la date d'adoption de la résolution 2762 (2024), prévoyant une brève prorogation technique. La France se tient prête à continuer de travailler avec l'ensemble des membres du Conseil pour s'assurer de la pleine efficacité de ce régime, en appui aux efforts déployés par le Gouvernement de la République fédérale de Somalie pour lutter contre les Chabab.

La France reste préoccupée par les flux d'armes et de munitions arrivant du Yémen vers la Somalie, en violation de l'embargo sur les armes visant les Chabab. Il est essentiel d'empêcher les Chabab de nouer et d'exploiter des relations avec les groupes sous sanctions de la région, y compris les houthistes.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous adresse, Madame la Présidente, mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité après l'excellente présidence de la Chine le mois dernier. Soyez assurés du soutien et de la coopération de ma délégation.

Le Pakistan a voté pour la résolution 2776 (2025). Nous apprécions grandement les efforts déployés par le Royaume-Uni pour obtenir un consensus sur la résolution, facilitant ainsi son adoption à l'unanimité. Le Pakistan soutient la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Somalie.

Les Chabab continuent de représenter une menace importante pour la paix et la sécurité en Somalie et dans la région. La présence d'éléments terroristes affiliés à Daech est également préoccupante. Malgré les récents succès remportés contre les Chabab par les forces somaliennes, soutenues par l'Union africaine et la mission des Nations Unies, nous ne pouvons pas nous permettre de baisser la garde.

Je voudrais faire les trois observations suivantes.

Premièrement, nous pensons que la coopération continue de l'Union africaine avec la Somalie est de bon augure pour la paix et la stabilité dans la région. La nouvelle Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie a besoin d'un financement durable et prévisible pour ses opérations afin de préserver les progrès réalisés contre les Chabab.

Deuxièmement, la lutte contre le fléau du terrorisme nécessitera un effort régional et mondial uni. Le Pakistan est prêt à partager son expérience et ses compétences en matière de lutte contre le terrorisme avec ses partenaires africains et à renforcer leurs capacités dans ce domaine.

Enfin, il faut perturber la capacité des Chabab à radicaliser, à recruter, à lever des fonds par l'extorsion et la piraterie et à se procurer des armes. La poursuite de l'aide humanitaire et du soutien au développement économique de la Somalie est essentielle pour s'attaquer aux causes profondes du terrorisme.

Je conclurai en rappelant que le Pakistan entretient des liens étroits et fraternels avec la Somalie et qu'il continuera à soutenir ses frères, tant en tant que membre du Conseil de sécurité que sur le plan bilatéral.

La séance est levée à 15 h 20.